

Comment solliciter les membres du Conseil de la Vie Sociale?

Les résidants, familles, représentants légaux, professionnels..., qui ne sont pas membres du CVS peuvent s'exprimer et participer par l'intermédiaire de leurs représentants qui ont pour mission de transmettre toutes les questions et remarques recueillies.

N'hésitez donc pas à les contacter. La liste des membres du CVS, précisant leurs coordonnées (téléphone et/ou adresse mail), se trouve à l'accueil de chaque résidence et sur notre site internet.



CONTACT

Direction du Pôle de Gérontologie

155 rue du Président Coty B.P. 619 59208 Tourcoing Cedex

① 03.20.69.42.54 ☑ gerontologie@ch-tourcoing.fr

Pour plus d'informations (procès-verbaux, coordonnées des représentants...)

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE 2021

• RÉSIDENCE ISABEAU DU BOSQUEL • RÉSIDENCE LES MAISONNÉES • RÉSIDENCE MAHAUT DE GUISNES





155, RUE DU PRÉSIDENT COTY | B.P.619 | 59208 TOURCOING CEDEX | TEL: 03.20.69.49.49

Centre Hospitalier de Tourcoing - Gérontologie - Communication - Avril 2021 - modèle n° X

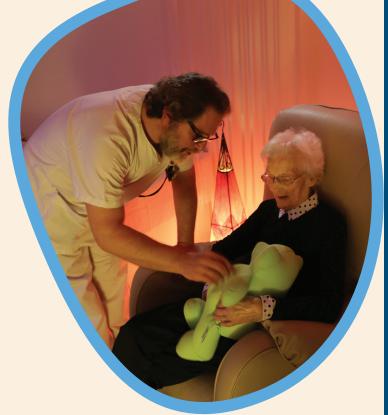
Pourquoi un Conseil de la Vie Sociale?

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une **instance consultative**, obligatoire, dans différents types d'établissement notamment les résidences pour personnes âgées.

Il permet d'associer les résidants, les familles et les représentants légaux des résidants au fonctionnement des établissements.

Depuis le 14 décembre 2007, les résidences pour personnes âgées dépendantes du Centre Hospitalier de Tourcoing sont dotées d'un Conseil de la Vie Sociale.





Quel est son rôle?

Les membres du CVS **émettent des avis** et **font des propositions** sur la vie quotidienne, l'organisation interne, l'animation et la vie culturelle, la tarification et les travaux d'entretien. Ils se saisissent de toute question concernant le fonctionnement des résidences.

Le CVS se réunit au moins 3 fois par an.

Les **procès-verbaux** des réunions sont **consultables** aux accueils des résidences, par tous les résidants, les familles, les représentants légaux et sur le site internet.

Quelle est sa composition?

Le conseil est **commun aux 4 résidences.**Il se compose de :

- 1 représentant des résidants et
 2 suppléants par résidence, tous élus,
- 1 représentant des référents familiaux et 1 suppléant par résidence, tous élus,
- · le mandataire judiciaire du Centre Hospitalier,
- un représentant du personnel désigné en Comité Technique d'Établissement,
- · un représentant du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier.

Le CVS se réunit en présence du directeur adjoint chargé du Pôle de Gérontologie.

Les suppléants siègent en cas d'absence des membres titulaires.

